

(N° 224.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE

---

SÉANCE DU 27 JUILLET 1921

---

Rapport des Commissions réunies des Affaires Étrangères et des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes, chargées d'examiner le Projet de Loi approuvant la Convention de l'Union postale universelle de Madrid du 30 novembre 1920 pour le transport des colis postaux et son règlement d'exécution.

*(Voir les n° 223, 335 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séance du 20 juillet 1921, et le n° 212 du Sénat.)*

---

Présents : MM. BERGMANN, président ; le comte DE BAILLET LATOUR, le baron DESCAMPS, le marquis IMPERIALI et PELTZER, rapporteur.

MESSIEURS,

Vos Commissions des Affaires Étrangères et des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes réunies, vous proposent à l'unanimité des membres présents de ratifier la Convention sortie des délibérations de l'Union postale universelle et signée à Madrid le 30 novembre 1920.

Plus de septante pays y étaient représentés. Il est inutile de faire ressortir combien ces conventions sont favorables au développement économique des pays contractants.

*Le Rapporteur,*  
ED. PELTZER.

*Le Président,*  
E. BERGMANN.